

Chiffre d'affaires et résultats annuels 2022

Des mesures d'exception dans un contexte sans précédent

- > Multiples revalorisations tarifaires afin de s'adapter aux conditions de marché dégradées
- > Une base client énergie réduite de 110 000 à 53 000 abonnés et des reventes d'énergie excédentaire sur les marchés de gros
- > Chiffre d'affaires annuel de 157 M€ ; +47% vs 2021 ; EBITDA de 7,6 M€ contre - 1,1 M€ en 2021

Perspectives

2023, une année de transformation

- > Reprise progressive de l'acquisition de clients énergie
 - > Préparation d'une diversification vers la fourniture d'électricité aux PME
- > Développement d'offres liées au nouveau statut de responsable d'équilibre

La société Mint (FR0004172450, ci-après la « Société »), fournisseur de services Energie et Telecom écoresponsables, publie son chiffre d'affaires et ses résultats annuels pour 2022. Le chiffre d'affaires annuel en 2022 ressort à 157,0 M€ (hors toutes taxes, ci-après « HTT ») en hausse de 47%, contre 107,0 M€ HTT en 2021.

Malgré cette hausse du chiffre d'affaires, la forte hausse des coûts d'achat aurait dû peser fortement sur la rentabilité. Cet impact a pu être maîtrisé grâce à la mise en œuvre de mesures d'exception qui permettent d'afficher des résultats positifs malgré un contexte sans précédent d'inflation des prix de l'énergie.

(Comptes audités) En M€	2022	2021
Chiffre d'affaires (hors toutes taxes énergies)	157,0	107,0
Marge brute	21,2	5,9
<ul style="list-style-type: none"> • Dont revente de couverture d'électricité • Dont activité télécoms 	20,5 1,2	0 1,4
EBITDA	7,6	(1,1)
Taux d'EBITDA sur chiffre d'affaires	4,8%	/
Résultat net	4,0	-2,3

Activité Energie : Adaptation et résilience

En 2022, le chiffre d'affaires de l'activité Energies s'élève à 154,0 M€ (dont 18,7 M€ de revente d'ARENH¹) contre 103,5 M€ en 2021 correspondant à une hausse de 48,7%.

Sur l'exercice, le marché de l'énergie a été fortement perturbé par un effet ciseau entre d'un côté l'offre énergétique affectée négativement par la Guerre en Ukraine et l'état du parc français nucléaire et de l'autre côté une demande en hausse dans un contexte de reprise post-Covid. Une situation inédite qui s'est traduite par la hausse sans précédent des prix de l'énergie. Ainsi, les prix d'achat *forward* de l'électricité à livrer au dernier trimestre 2022 sont passés de 77€/MWh au 1^{er} juillet 2021 à 231€/MWh au 1^{er} janvier 2022 pour ensuite atteindre 1 659€/MWh au plus fort de la crise. Par contre, l'augmentation des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) est restée bloquée à +4% en lien avec le gel des tarifs réglementés décidé par le gouvernement.

Cette situation a entraîné de multiples défaillances chez les fournisseurs français. Pour faire face, Mint a su opérer des mesures d'exception et préserver sa situation financière ainsi que sa pérennité.

Les premières mesures « défensives » ont ainsi été mises en œuvre rapidement par Mint au cours de l'exercice 2022. Il s'agit pour l'essentiel :

- De revalorisations tarifaires indispensables pour faire face à la hausse des prix d'achat de l'énergie. Appliquées à quatre reprises entre décembre 2021 et août 2022, elles se sont inévitablement traduites par le départ d'un nombre important de clients portant la base clients de 110 000 à fin décembre 2021 à 53 000 à fin décembre 2022 ;
- De la revente des couvertures d'achats d'électricité initialement acquises pour satisfaire les besoins de sa base clientèle prévisionnelle et permettant à la Société d'atteindre une rentabilité d'équilibre et préparer la reprise. Sur l'exercice, les produits liés à cette revente non récurrente s'élèvent à 31,7 M€ et la marge brute à 20,5 M€.

Mint a également pu bénéficier des mesures de soutien de l'activité mises en place par l'Etat, notamment le dispositif d'ARENH complémentaire (dit « ARENH+ ») à hauteur de 20 TWh. A ce titre, la Société a acheté sur la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022 un bandeau de puissance de 11,01 MW au prix de 46,2 €/MWh et revendu à EDF cette même puissance au prix de 257 €/MWh, tel que prévu par le dispositif.

Des mesures structurelles pour renforcer la Société ont également été engagées :

- La restructuration du service clients avec l'arrivée de nouvelles compétences et le déploiement de nouveaux process en lien avec l'acquisition de la marque Planète Oui en février 2022 ;
- Le renforcement du management avec l'intégration d'un nouveau Directeur Financier et d'un Directeur des Systèmes d'Information ;
- Le passage d'une gestion déléguée à une gestion internalisée de la Responsabilité d'Equilibre à compter du 1^{er} décembre 2022. Cette brique supplémentaire dans la chaîne de valeur du marché de l'énergie permet à la Société de diversifier son *sourcing*. Elle permet également d'accéder en direct à la 1^{ère} Bourse d'échange en Europe, Nord Pool, pour des prix Spot & Intraday en supprimant les coûts d'intermédiation ;
- L'extension de l'activité de la Société au segment BtoB avec la conquête dès 2022 de premiers succès commerciaux.

¹EBITDA (Earning before interest, tax, depreciation and amortization) : Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations d'actifs

²ARENH+ : Dispositif mis en place par l'Etat destiné aux fournisseurs alternatifs en leur fournissant des volumes d'ARENH supplémentaires pour limiter la hausse des prix de l'électricité

Les ventes de l'activité Télécoms, non prioritaire, s'élèvent à 3,0 M€ contre 3,5 M€ au 31 décembre 2021 et la marge brute à 1,2 M€.

Des mesures de gestion qui démontrent leur efficacité

En 2022, la marge brute de la Société s'élève à -0,5 M€ pour l'activité Energie avant revente des couvertures d'achats d'électricité précédemment acquises pour les besoins de sa base clientèle prévisionnelle. La vente sur le marché de gros de ces couvertures lui ont permis de dégager une marge brute supplémentaire de 20,5 M€. Le taux de marge brute de l'activité Energie ressort ainsi à 13,0% en 2022.

L'activité Telecom génère quant à elle une marge de plus de 40% du CA à 1,2 M€.

Au global, la marge brute s'élève à 21,2 M€ soit un taux de marge global de 13,5%.

La Société parvient ainsi à renouer avec une rentabilité d'exploitation positive. L'EBITDA s'élève à 7,6 M€ contre -1,1 M€ en 2021 correspondant à un taux d'EBITDA sur chiffre d'affaires de 4,8%. Il intègre :

- La hausse des charges de personnel qui augmentent de 0,9 M€ (3,1 M€ contre 2,2 M€), en lien notamment avec la reprise du personnel des services Client et Recouvrement de Oui Energy ;
- Les autres charges opérationnelles s'élevant à 10,5 M€ contre 4,8 M€ en 2021. Ces charges comprennent notamment le cout des créances douteuses pour 7,2M€ en 2022 contre 1,7M€ en 2021. Dans le contexte, la Société a logiquement constaté une augmentation des provisions pour impayés, représentant 4,6% du CA au 31 décembre 2022 contre 1,6% à fin 2021.

Le résultat net de l'exercice 2022 ressort à 3,9 M€ contre -2,3 M€ au 31 décembre 2021.

Une situation financière qui reste saine

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 12,2 M€, intégrant le bénéfice opérationnel de la période, contre 8,2 M€ à fin 2021.

La Société rappelle qu'elle a souscrit un nouveau PGE « Résilience » de 5,1 M€ à fin juin 2022. La Société a en outre bénéficié d'une avance de trésorerie de 12,0 M€ destinée à compenser la mise en place du gel tarifaire du TRVe établissant les prix de vente plafonnés pour les particuliers.

Au global, le niveau de trésorerie brute ressort à 62,4 M€ au 31 décembre 2022 et la trésorerie nette d'endettement ressort à 36,6 M€.

L'augmentation des liquidités détenues par la Société lui permettra de mettre en place son plan de transformation et également de s'acquitter en 2023 du « complément de prix » estimé sur l'exercice 2022 en lien avec la demande d'ARENH 2022. La provision correspondante dans les comptes 2022 s'élève à 35,7 M€. Le paiement de ce complément de prix sera à effectuer en juillet 2023.

De nouveaux défis sur le marché de l'énergie, un plan de transformation déjà en marche

Au-delà des mesures immédiates ayant permis à Mint de faire face aux difficultés exceptionnelles du marché de l'énergie, Mint se transforme pour s'adapter à une évolution en profondeur du secteur. Le marché devrait en effet être considérablement modifié au cours de l'exercice 2023 avec notamment un nouveau *market design* attendu de la part du législateur européen assorti de nouvelles exigences et incitations en faveur d'un approvisionnement vert. La transition d'un modèle reposant en partie sur le dispositif ARENH dont l'arrêt est programmé dès 2025 vers un modèle d'indépendance des fournisseurs d'énergie alternatifs fait également

partie des questions prioritaires pour le secteur. Dans cette perspective, de nouvelles mesures ont d'ores et déjà été engagées par Mint. Les priorités stratégiques, commerciales et opérationnelles se focaliseront sur 4 actions clés :

- La reprise de l'acquisition de clients énergie et l'amélioration de la rétention clients ;
- L'accélération sur le segment du BtoB dans le prolongement des actions initiées au cours de l'exercice 2022 avec l'intégration progressive des moyens techniques permettant d'adresser le marché de la fourniture d'énergie aux professionnels ;
- La valorisation de l'accès récent à la Responsabilité d'Equilibre permettant de diminuer le BFR requis pour les achats quotidiens d'énergie sur le marché SPOT et de proposer des offres innovantes et personnalisées au plus près du besoin énergétique des consommateurs et agrégant production et consommation ;
- L'accélération sur les PPA (Power Purchase Agreement) / Contrat de gré à gré) permettant de renforcer les relations directes avec des producteurs d'ENR et de s'assurer de l'origine verte contrôlée sur toute la chaîne d'approvisionnement de l'énergie.

Mint a récemment signé un contrat avec Kallista Energy qui fournira à Mint l'électricité produite par son parc éolien de Brachy (Seine-Maritime). Ce type de partenariat a vocation à être étendu à d'autres producteurs capables de fournir à Mint des certificats d'origine.

Mint est aujourd'hui idéalement positionnée pour développer ces axes de croissance et s'imposer comme un fournisseur d'énergie verte de tout premier plan. La Société pourra en effet s'appuyer sur son expertise technique et commerciale et le développement d'une marque forte ancrée dans les exigences des nouveaux consommateurs responsables. Les choix de gestion favorables opérés par la Société en 2022, ses compétences en matière d'encadrement des coûts d'achat et de maîtrise des impayés seront des éléments déterminants dans le succès de sa transformation.



Coté sur Euronext Growth by Euronext™ ISIN : FR0004172450
Code mnémonique : ALBUD www.mint.eco

actifin
communication financière
01 56 88 11 11

Investisseurs :
Benjamin LEHARI
blehari@actifin.fr

Presse :
Isabelle Dray
idray@actifin.fr